



AVIS PUBLIC

ENTRÉE EN VIGUEUR

RÈGLEMENT NUMÉRO 573

RÈGLEMENT MODIFIANT LE RÈGLEMENT NO 541 SUR LA GESTION CONTRACTUELLE

AVIS PUBLIC est par la présente donné aux citoyens de la Ville de Ville-Marie par le soussigné, directeur général;

QUE lors de la séance ordinaire tenue le 7 juin 2021, le conseil a adopté par résolution le règlement n° 573 modifiant le règlement n° 541 sur la gestion contractuelle.

Le règlement n° 573 entre en vigueur conformément à la loi et est disponible pour consultation sur le site Web de la Ville de Ville-Marie et au bureau du greffe situé à l'hôtel de ville au 21, rue Saint-Gabriel Sud à Ville-Marie aux heures et jours normaux d'ouverture.

DONNÉ à Ville-Marie, ce 11 juin 2021.

ORIGINAL SIGNÉ

Martin Lecompte

Directeur général et secrétaire-trésorier

Certificat de publication

Je soussigné, Martin Lecompte, directeur général et secrétaire-trésorier de la Ville de Ville-Marie, certifie sous mon serment d'office avoir publié l'avis public ci-haut en l'affichant aux endroits requis et en le publiant sur le site Web de la Ville de Ville-Marie le 11 juin 2021.

En foi de quoi, je donne ce certificat ce 11 juin 2021.

ORIGINAL SIGNÉ

Martin Lecompte

Directeur général et secrétaire-trésorier